

Fiduciaire Actualités.



Votre reporting est-il encore up-to-date?

Des rapports sont régulièrement générés au sein de votre entreprise. Vous pouvez vous poser deux questions à ce sujet:

1 | La rédaction de ce management reporting se déroule-t-elle de manière optimale ou prend-elle tellement de temps et d'énergie qu'une fois le rapport prêt, nous n'avons plus de temps à consacrer à l'interprétation des chiffres?

2 | Les chiffres nous éclairent-ils vraiment sur les prestations de notre entreprise? Pouvons-nous, sur la base de ces chiffres, entreprendre des actions et vérifier si celles-ci ont un résultat positif?

Pour la rédaction du reporting, de nombreuses d'organisations utilisent Microsoft Excel. Un bon environnement technique en soi, mais votre organisation doit malgré tout veiller à ne pas tomber dans l' "Excel Hell" ou enfer Excel, ce par quoi nous entendons:

- La **complexité** est devenue très grande: nombreuses formules, utilisation de différentes sources de données
- Beaucoup d'**adaptations manuelles** de données comme l'ajout de données supplémentaires et la correction de données téléchargées. En d'autres termes utiliser Excel à mauvais escient en le confondant avec une base de données.
- **Lenteur**: le rafraîchissement des données prend une éternité et la transmission par e-mail n'est plus possible parce que le fichier est devenu beaucoup trop gros.
- **Dépendance** vis-à-vis de celui qui a créé le dossier Excel, car personne n'ose effectuer une modification à cause de la complexité.

Si votre organisation souhaite continuer à travailler dans un environnement Excel, alors Excel PowerPivot, un add-in gratuit pour Excel, apporte une solution à la

problématique évoquée ci-dessus. Grâce à PowerPivot, vous pouvez mieux structurer vos données au départ de différentes sources de données et vous pouvez mieux gérer vos formules.

Si vous souhaitez franchir une étape supplémentaire, vous pouvez passer à un outil de business intelligence qui propose souvent des dashboards visuellement beaux et puissants, comme par ex. Qlik View. Ces management dashboards reprennent les KPI (indicateurs clés de performance) qui sont cruciaux pour la conduite de votre business. Le but est en effet de ne pas s'enliser dans une pléthore de rapports avec une foule de détails, mais bien de partir d'un aperçu. Ces KPI sont établis au départ des détails transactionnels, de sorte que vous avez la possibilité de "percer" la cause d'une modification d'un KPI donné, par exemple.

Vu les changements rapides de l'environnement business, il est important que, sur le plan du contenu, ce dashboard évolue avec les facteurs qui changent. Optez donc pour un outil de business intelligence qui permette ceci et qui, pour ce qui est du prix de la licence, s'adresse aussi au marché des PME.

Sylvia Vereecken, Business Control & IT

Si votre organisation doit gérer de grandes quantités de données, avec beaucoup de rapports fixes et beaucoup de détails, le chef d'entreprise que vous êtes doit "lire" une masse de rapports. Le dashboarding permet de détecter en un clin d'œil les points névralgiques de votre organisation et de les analyser. Si vous souhaitez malgré tout rester dans l'environnement Excel familier, PowerPivot peut apporter une solution.

Contenu

- 1 Votre reporting est-il encore up-to-date?
- 2 Le premier profit vient d'une comptabilité bien organisée
- 3 En bref
- 4 Questions et réponses

Le premier profit vient d'une comptabilité bien organisée

Une comptabilité sert à enregistrer des documents. Logique, donc, qu'elle soit ordonnée. Mais l'est-elle toujours? Ci-dessous une série de trucs et astuces pour rendre cet outil plus efficace. Histoire de réduire le travail de recherche au strict minimum et d'économiser ainsi du temps et de l'argent.

Plan comptable

Le législateur a en tout cas fixé une base légale au moyen d'un Plan comptable général minimum (normalisé). En abrégé PCMN. Vous pouvez le trouver sur notre site internet www.deloitte-fiduciaire.be | **Nouvelles et publications** | **Quick reference.**

D'une part il donne une structure fixe à votre plan comptable, et d'autre part il laisse suffisamment de marge de manœuvre pour créer des comptes supplémentaires.

Une première règle d'or est de limiter le nombre de comptes. Essayez de grouper certaines charges ou certains produits. Certes, il peut être utile de pouvoir déduire divers détails de votre comptabilité, mais ceci augmente le risque d'erreurs ou de confusion, et peut vous conduire à ne plus distinguer l'important de l'accessoire. Peut-être différentes personnes travaillent-elles à la comptabilité (par ex. en cas de maladie ou de congé), de sorte que le risque augmente que cet utilisateur occasionnel perde trop de temps à chercher comment certaines factures ont été traitées dans le passé. La même remarque s'applique à la clôture annuelle. L'expert-comptable externe ne doit pas tomber sur une profusion de comptes, ce qui prolongerait plus que vraisemblablement le processus de clôture.

Automatisation

Pour que de tels écueils soient évités, il peut par exemple être utile que les nouveaux comptes ne puissent être créés que moyennant l'approbation préalable du vérificateur, du chef comptable, de la direction, du responsable ICT ou d'une autre personne participant au reporting périodique. Lorsqu'il y a régulièrement consolidation, il est indispensable qu'il y ait une uniformité dans les comptes. Certains processus (par ex. comptabilité analytique, calcul du prix de revient, reporting, etc.) se déroulent évidemment plus vite s'ils peuvent être automatisés au lieu de se faire manuellement. Mais le système doit trier par numéro de compte et la cohérence est une fois de plus indispensable.

Ventilation fiscale

Compte tenu de l'évolution de la législation fiscale ces dernières années, en particulier de la fiscalité automobile, il est en revanche intéressant de tenir plusieurs (sous-)comptes. Pour les voitures, par exemple, on peut tenir un compte par numéro d'immatriculation, de manière à ce que, lors de la préparation de la déclaration fiscale, on ne perde plus de temps à faire une ventilation en fonction du CO₂. Par analogie, le même principe peut être appliqué aux cadeaux d'affaires, carburants, amendes et autres comptes ayant un impact fiscal.

Facilité d'emploi

Dans les comptes bancaires, on peut gagner un temps précieux en faisant correspondre le nom du compte avec la nature de celui-ci. Si plusieurs comptes en banque sont en usage auprès d'une seule et même institution bancaire, le nom du compte peut être complété dans la comptabilité par le numéro du compte, ou du moins une partie de celui-ci. Ex.: Banque de La Poste BE54 0000 0000 0097 ou en abrégé bpost -0097. Idem pour les crédits en cours. Chaque financement bancaire a un numéro distinct, lequel peut être ajouté comme extension au compte comptable. De plus, il est pratique que les derniers chiffres du compte comptable soient identiques par emprunt séparé pour les comptes "échéant à plus d'un an" et "échéant dans l'année". Ex.: Emprunt aménagement showroom "173015" en "423015".

Dénomination

Lors de la création de fichiers clients, fournisseurs et/ou comptes, faites attention d'utiliser la bonne dénomination ou la bonne orthographe. Vous éviterez ainsi les erreurs lors de la comptabilisation, l'exécution des paiements, l'établissement des listings TVA, etc. Mieux vaut aussi toujours appliquer des règles uniformes en ce qui concerne les majuscules et minuscules, l'ordre de succession du nom de famille et du prénom, le nom de la société, les abréviations, etc. La désignation d'un compte courant peut aussi revêtir une grande importance. Un compte courant au nom du seul mari ou de la seule femme n'est pas la même chose qu'un compte courant au nom des deux époux. Vous éviterez ainsi d'éventuels problèmes en cas de divorce, décès ou donation.

Surcharge

Une comptabilité doit donc être un instrument de contrôle et de gestion fiable et clair. Dans ce sens, il n'est généralement pas conseillé d'y effectuer trop d'écritures intermédiaires. Pour obtenir des résultats périodiques, il y a moyen d'effectuer hors comptabilité certaines écritures telles que des amortissements au prorata, provisions, charges ou produits à imputer. Ceci pour éviter que ces écritures en positif/négatif ne conduisent à une pléthore de montants inutiles dans les comptes du grand livre. L'utilisation de comptes dits intérimaires est également à déconseiller. S'ils sont inévitables, les montants qui ne peuvent pas être attribués immédiatement doivent être dédouanés ou apurés dans le délai le plus court possible. Décompter à temps les montants égaux contribue également à la transparence. Le "screening" méthodique de divers comptes d'actifs et de passifs a pour conséquence que d'anciens actifs, par exemple, qui ne sont plus présents dans l'entreprise, tels que du matériel informatique mis hors service, peuvent être décomptabilisés. Il en va de même des escomptes de caisse qui ont été appliqués ou d'autres écritures d'apurement.

Stefaan Pattijn, rédacteur en chef honoraire

Une comptabilité peut parfois sembler un mal nécessaire, mais elle peut aussi et surtout faire en sorte que les produits soient supérieurs aux charges.



Modifications de la loi sur le droit de superficie

Les modifications suivantes ont récemment été apportées à la loi sur le droit de superficie.

Objet du droit de superficie

D'après la doctrine classique, il était seulement possible d'établir un droit de superficie sur un terrain; l'établissement d'un droit de superficie sur un bâtiment (pour y ajouter un ou plusieurs étages) et l'établissement d'un droit de superficie sur le sous-sol (pour construire un parking souterrain) étaient impossibles selon ces auteurs. Il est désormais expressément prévu qu'un droit de superficie peut être établi **sur, au-dessus ou en dessous** du terrain d'autrui.

Personnes pouvant établir un droit de superficie

Le titulaire d'un droit réel (emphytéote ou usufruitier) peut-il céder son droit de superficie accessoire (qui lui appartient subsidiairement en sa qualité d'emphytéote ou d'usufruitier) à un tiers et établir de la sorte lui-même un droit de superficie?

La modification de loi susmentionnée met fin à tout doute à ce propos:

Non seulement le plein propriétaire d'un bien immobilier, mais aussi le titulaire d'un droit réel (emphytéote / usufruitier) peuvent octroyer un droit de superficie. Il reste une limitation: le droit de superficie établi par le titulaire du droit réel, est un droit de superficie subordonné au droit réel déjà existant. C'est ainsi que le titulaire d'un droit d'emphytéose d'une durée restante de 35 ans pourra accorder un droit de superficie dont la durée ne pourra toutefois pas excéder 35 ans.

Hilde Vandemaele, Tax & Legal Services

La vente de factures de vente, une solution pour vos besoins pressants de liquidités

Les instruments les plus couramment utilisés pour le financement du fonds de roulement sont le crédit de caisse, l'avance à échéance fixe (straight loan) et le factoring. Ceux-ci nécessitent toutefois un accord avec une institution financière qui peut, selon l'usage, imposer des modalités et des limites spécifiques. Si un besoin très pressant (et temporaire) de liquidités se fait sentir, il se peut que ces formes de financement n'offrent pas assez de flexibilité et/ou aient déjà été épuisées. Une solution possible peut alors consister à proposer une ou plusieurs factures individuelles de vente à des investisseurs via une plateforme organisée. Par le biais de la vente de créances clients, votre entreprise reçoit directement le montant facturé. L'acheteur-investisseur de ces créances clients peut limiter son risque par le biais d'une assurance-crédit. Cette forme de financement n'est bien sûr pas gratuite. Il faut tenir compte d'un coût administratif et d'un coût de financement en fonction du profil de risque du débiteur. Le prix de revient total est en général assez élevé. Il est dès lors recommandé d'utiliser cette forme de financement uniquement pour ce à quoi elle est destinée: couvrir des besoins temporaires de liquidités.

Cette forme de financement du fonds de roulement est connue depuis longtemps déjà dans les pays anglo-saxons. Elle est proposée depuis peu dans notre pays. Des factures de débiteurs belges, néerlandais, français et allemands peuvent ainsi être vendues.

Pieter Verraes, M&A Finance

Disparition des chèques repas papier

Bien que vous puissiez octroyer des chèques repas par la voie électronique depuis 2011, beaucoup d'entreprises continuent d'opter pour la version papier. A partir du 1er janvier 2016, les chèques repas papier seront supprimés et remplacés par leur variante électronique. Une phase de transition est prévue. Vous pouvez ainsi offrir des chèques repas sur papier à vos travailleurs jusqu'au 30 septembre 2015. Les derniers chèques repas papier concerneront donc les prestations du mois de septembre 2015. De plus, les chèques repas papier émis en 2015 seront valables uniquement jusqu'au 31 décembre 2015. Après le 31 décembre 2015, vous ne pourrez plus utiliser la version papier. La généralisation du chèque repas électronique entraînera une diminution des charges et frais administratifs. En tant qu'employeur, vous ne devez plus exercer de contrôles car le risque d'erreurs deviendra pratiquement nul. Pour les travailleurs, le système des chèques repas électroniques est plus convivial et il y a moins de risque de perte ou de vol.

Liesbeth De Vuyst, Tax & Legal Services

L'amortissement dégressif malgré tout autorisé sur les actifs mis en location

Du point de vue légal, le système de choix des amortissements dégressifs ne s'applique pas aux immobilisations dont l'usage a été cédé à des tiers. Dès 2009, le tribunal de première instance de Louvain est arrivé à la conclusion que l'exclusion pour les actifs mis en location est contraire au principe d'égalité garanti par la constitution. La réglementation légale ferait en effet une distinction injustifiable entre les contribuables qui cèdent l'usage d'actifs immobilisés à des tiers et les contribuables qui ne le font pas. Dans l'affaire en question, le tribunal a décidé que la société pouvait bel et bien amortir dégressivement les bâtiments qu'elle mettait en location. Au début de cette année-ci, le jugement en question a encore été confirmé par la Cour d'Appel de Bruxelles.

Sur la base de la jurisprudence susmentionnée, on peut au minimum défendre que les actifs dont l'usage est cédé doivent également entrer en considération pour les amortissements dégressifs. Pour les sociétés qui mettent en location des biens immobiliers, le choix de ce système peut produire une différence de timing non négligeable dans l'étalement de leur charge d'amortissement.

Attention: la législation reste inchangée à ce jour, de sorte que le risque de contestation par le fisc est bien réel.

Xavier Deschilder, Tax & Legal Services

Questions et réponses

Que puis-je déduire de mes impôts en 2014 ? (revenus 2014 - EI 2015)

Dernière actualisation le 01/09/2014

Vous avez une question?

Envoyez-nous votre demande d'information par mail: info@deloitte-fiduciaire.be ou par courrier: Deloitte Fiduciaire, Rédaction Actualités, Kortrijksesteenweg 1146, 9051 Gent

Editeur responsable

Henk Hemelaere

La reproduction totale ou partielle de cette publication n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de la rédaction. Malgré tous les soins apportés à cette édition, la rédaction ne peut être tenue pour responsable des erreurs et omissions éventuelles qui subsisteraient dans les textes publiés. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre correspondant Deloitte habituel, ou téléphonez au numéro 09 393 75 85..

 Deloitte Fiduciaire

 @DeloitteFidu

 [linkedin.com/company/deloitte-fiduciaire](https://www.linkedin.com/company/deloitte-fiduciaire)

www.deloitte-fiduciaire.be

© 2014 Deloitte Fiduciaire
Designed and produced by the Creative Studio at Deloitte Belgium

Anvers - Bruges - Bruxelles - Charleroi - Courtrai - Gand - Hasselt - Liège - Louvain - Roulers



National	
Réduction d'impôt au taux marginal	
Déduction habitation propre et unique	2.280 EUR de déduction de base par conjoint ou partenaire + 760 EUR pendant les 10 premières années + 80 EUR si au moins 3 enfants pendant les 10 premières années
Réductions d'impôt à 45 %	
Dons à des institutions reconnues	Le don s'élève à minimum 40 EUR par institution avec un maximum de 10 % du revenu net et un maximum absolu de 380.550 EUR, par conjoint ou partenaire
Frais de garderie pour: <ul style="list-style-type: none">• enfants jusqu'à 12 ans• enfants handicapés jusqu'à 18 ans	Montant à prendre en considération: 11,20 EUR par jour de garderie
Réduction d'impôt à 30 %	
Epargne-pension	950 EUR par conjoint ou partenaire
Amortissements en capital et assurances vie individuelles (ensemble)	Maximum 2.280 EUR par conjoint ou partenaire
Titres-services / chèques ALE	Dépense maximale: 1.400 EUR par conjoint ou partenaire
Dépenses d'isolation de toiture d'une habitation ancienne (+ de 5 ans)	30 % des dépenses réellement faites avec un maximum de 3.040 EUR
Emprunt jusqu'au 31/12/2011 pour dépenses permettant d'économiser l'énergie	30 % des intérêts réellement payés sur les prêts "verts"
Protection de l'habitation contre l'effraction ou l'incendie	30 % des dépenses avec un maximum de 760 EUR par habitation
Actions patronales	760 EUR par conjoint ou partenaire
Rémunérations d'un employé de maison enregistré	Montant à prendre en considération: 50 % des rémunérations totales avec un maximum de 7.610 EUR Montant minimum de rémunération brute = 3.730 EUR
Entretien et restauration d'immeubles protégés	Montant à prendre en considération: 50 % des dépenses non subventionnées avec un maximum de 38.060 EUR par conjoint ou partenaire
Autres réductions d'impôt	
Investissements jusqu'au 31/12/2011 dans: <ul style="list-style-type: none">• une maison passive• une habitation basse énergie• une habitation zéro énergie	Condition: certificat acquis avant le 01/01/2012: 910 EUR par an par habitation pendant 10 ans 460 EUR par an par habitation pendant 10 ans 1.830 EUR par an par habitation pendant 10 ans
Rénovation d'une habitation en zone de politique positive des grandes villes	15 % des dépenses réellement faites avec un maximum de 760 EUR par habitation. Coût minimum des transformations: 3.810 EUR Remarque: aucune zone n'est actuellement reconnue
Parts dans des fonds de développement	5 % des dépenses réellement faites, avec un maximum de 320 EUR, par conjoint ou partenaire Un versement minimum de 380 EUR est requis
Rénovation d'un logement social locatif	5 % des dépenses faites avec un maximum de 1.140 EUR par logement pendant 9 ans Montant minimum du coût total des travaux: 11.420 EUR
Véhicules électriques	<ul style="list-style-type: none">• Véhicule à quatre roues: 15 % de la valeur d'acquisition (TVA comprise) avec un maximum de 4.990 EUR• Motocyclette ou véhicule à trois roues: 15 % de la valeur d'acquisition (TVA comprise) avec un maximum de 3.040 EUR
Région flamande	
Contrat de rénovation (prêt pour lutter contre l'inoccupation des bâtiments)	2,5 % de l'encours de l'emprunt au 31/12/2014 Prêt maximum: 25.000 EUR par conjoint ou partenaire
Emprunt win/win	2,5 % de la moyenne arithmétique des soldes impayés au 01/01/2014 et 31/12/2014, avec un maximum de 1.250 EUR par conjoint ou partenaire